PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil se réunit à 19h30 sur convocation régulière du Collège Communal en date du .

Présents: M. Michaël BUSINE, Bourgmestre - Président

M. Jean DELESTRAIN, Mme Axelle CHANTRY, Mme Carine BREDA, M. Michel BATAILLE, Échevins

Mme Véronique DURENNE, M. Yves WILLAERT, Mme Anne DEBOUVRIE, Mme Ophélie HUVENNE, M. Jean-François HEMPTE, M. Thierry EEMAN, M. Daniel GORLOO, Mme Emilie LAURENT, M. Pierre LEJEUNE, M. Sylvain HOVINNE, M. Damien CUIGNET, Mme Régine

Duquesne, Conseillers

M. Alain HUVENNE, Président du CPAS, avec voix consultative

Mme Justine SOYEZ, Directrice générale f.f.

L'ordre du jour communiqué est le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE:

- 1. MISE A L'HONNEUR: Un cellois élu meilleur carreleur de Belgique
- 2. GOUVERNANCE Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 3. ADMINISTRATION: Rapport annuel sur les synergies COMMUNE/CPAS
- 4. CPAS: Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2023 des services ordinaire et extraordinaire Tutelle d'approbation.
- 5. CPAS: Budget de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire Tutelle d'approbation.
- 6. ADMINISTRATION: Rapport prévu par l'article L1122-23 du CDLD
- 7. FINANCES COMMUNALES Budget communal de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire Approbation.
- 8. FINANCES COMMUNALES Subvention communale 2024 pour le fonds « Exilés en Transit » Examen Décision.
- 9. FINANCES Contrôle des subventions octroyées aux associations locales relatives à l'exercice 2022 + Octroi des subventions aux associations locales relatives à l'exercice 2023
- 10. URBANISME Occupation du domaine public Concession domaniale : BATOPIN SA Mise à disposition publique de Guichet Bancaire automatique Convention : Approbation Décision
- 11. ENVIRONNEMENT Programme POLLEC Proposition d'organisation interne et chartre de fonctionnement Décision
- 12. CENEO Convocation à l'Assemblée générale du 15 décembre 2023 Ordre du jour Approbation
- 13. INTERCOMMUNALES IFIGA Assemblée générale du 21 décembre 2023 Ordre du jour Approbation
- 14. INTERCOMMUNALE IPALLE Assemblée générale du 21 décembre 2023 Ordre du jour Approbation
- 15. QUESTION(S) ECRITE(S)
- **16. CORRESPONDANCES**

SÉANCE PUBLIQUE:

1. MISE A L'HONNEUR: Un cellois élu meilleur carreleur de Belgique

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Considérant l'obtention du prix du meilleur carreleur de Belgique décerné par la Fédération des carreleurs mosaïste à Monsieur Brice Gourdin, domicilié à 7760 Celles (Escanaffles), Rejet de Rhosnes, 5/A.

DECIDE. à l'unanimité:

<u>Article unique</u>: de remettre à Monsieur Gourdin un diplôme de mise à l'honneur pour l'obtention du prix du meilleur carreleur de Belgique décerné par la Fédération des carreleurs mosaïste.

2. GOUVERNANCE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et il demande d'excuser Madame Duquesne, Monsieur Lejeune, Monsieur Hovinne ainsi que Monsieur Hempte.

Il demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

DECIDE à l'unanimité :

Article unique: d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2023 sans remarques.

3. ADMINISTRATION: Rapport annuel sur les synergies COMMUNE/CPAS

Monsieur le Président présente le point aux membres du conseil.

Il demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-11;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS telle que modifiée ultérieurement, et notamment l'article 26bis§6 ; Considérant le projet de rapport sur les synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, établi par le comité de direction conjoint le 24 octobre 2023 ;

Considérant l'avis du comité de concertation commune/CPAS du 06 novembre 2023 quant à ce projet de rapport ; Considérant que le projet de rapport a été présenté publiquement et débattu en séance conjointe du conseil communal et du conseil de l'action sociale, le 14 décembre 2023 ;

Considérant qu'il revient au conseil communal d'adopter le rapport précité ;

DECIDE, à l'unanimité:

<u>Article 1er :</u> D'adopter le rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, ainsi qu'aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités, tel que joint en annexe.

Art. 2 : De transmettre la présente délibération à Madame la Directrice Générale du CPAS.

4. <u>CPAS : Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2023 des services ordinaire et extraordinaire - Tutelle d'approbation.</u>

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Huvenne président du CPAS.

Monsieur Huvenne présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Loi Organique du 8 juillet 1976, notamment les articles 88 §2 et 112 bis ;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions des C.P.A.S., ainsi que sur les décisions des associations visées au chapitre XII de la Loi Organique du 8 juillet 1976 ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 mai 1997 adaptant la comptabilité communale aux C.P.A.S.;

Vu la délibération du Centre Public d'Action Sociale en date du 31 octobre 2023 apportant diverses modifications à ses budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 ;

Considérant que la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 du C.P.A.S. est parvenue à l'administration communale le 04 décembre 2023 ;

Considérant que le dossier a été déclaré complet en date du 04 décembre 2023 ;

Considérant que cette modification se résume à l'ordinaire comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	9.530.157,94 €	9.530.157,94 €	0,00€
Augmentation de crédits +	255.914,72 €	293.260,17 €	- 37.345,45 €
Diminution de crédits -	- 6.015,00 €	- 43.360,45 €	37.345,45 €
NOUVEAU RESULTAT	9.780.057,66 €	9.780.057,66 €	0,00€

Considérant que cette modification se résume à l'extraordinaire comme suit :

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	373.278,04 €	373.278,04 €	0,00 €
Augmentation de crédits +	15.385,25 €	15.385,25 €	0,00€
Diminution de crédits -	- 7.788,40 €	- 7.788,40 €	0,00€
NOUVEAU RESULTAT	380.874,89 €	380.874,89 €	0,00€

Considérant qu'il n'y a pas de modification de l'intervention communale ;

Après examen des articles modifiés :

Vu l'avis favorable du Directeur Financier, en date du 05 décembre 2023.

DECIDE, à l'unanimité:

Article 1er: D'approuver la modification budgétaire n°2 du service ORDINAIRE de l'exercice 2023 du Centre Public d'Action Sociale faisant l'objet de sa délibération en date du 31 octobre 2023, le résultat du budget ORDINAIRE étant arrêté au montant de 9.780.057,66 € en recettes et 9.780.057,66 € en dépenses.

Art. 2: D'approuver la modification budgétaire n°2 du service EXTRAORDINAIRE de l'exercice 2023 du Centre Public d'Action Sociale faisant l'objet de sa délibération en date du 31 octobre 2023, le résultat du budget EXTRAORDINAIRE étant arrêté au montant de 380.874,89 € en recettes et 380.874,89 € en dépenses, soit un résultat nul.

Art. 3: La présente délibération sera transmise au C.P.A.S., ainsi qu'à Monsieur le Directeur Financier pour information.

5. <u>CPAS : Budget de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire - Tutelle d'approbation.</u>

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Huvenne président du CPAS.

Monsieur Huvenne présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Willaert: "Je déplore sincèrement qu'une commission n'ait pu avoir lieu, le budget du CPAS méritait au moins cela. Je ne suis pas pour coincer des gens avec des chiffres mais je pense que vu la hauteur du budget du CPAS, une information aux conseillers communaux aurait été utile. Je vois que vous avez écouté nos remarques au sujet de l'indexation que vous n'aviez pas appliqué, vous êtes revenus à des meilleurs sentiments et vous prévoyez à nouveau comme dans les années précédents les indexations. Quelque part,c'est que nous n'avions pas tout à fait tort. Je remercie la tenue des conseils du CPAS qui se déroule toujours de manière constructive. Bravo au niveau du travail des services sociaux et de la maison de repos. L'intervention communale diminue pour le plus grand bonheur de l'échevin des finances et nous vous en félicitons."

Monsieur Huvenne: "Je vais te répondre Yves, effectivement, on aurait pu le prévoir. Mais il y a aussi la concertation commune/CPAS qui s'opère où l'on peut échanger sur les questions, les problèmatiques qui peuvent survenir. Elle a eu lieu mais le quorum n'était pas atteint au niveau des représentants communaux."

Monsieur Willaert : " Il faut être honnête ce n'est pas une heure pour faire une réunion. Nous travaillons, il est difficile pour nous de se libérer en pleine après-midi."

Monsieur Huvenne :" On en a déjà parlé, on ne va pas revenir la dessus."

Monsieur Cuignet : " Pour moi, c'est compliqué aussi de me libérer, je ne suis pas venu pour les mêmes raisons, ce n'est pas l'idéal quand on travaille."

Monsieur Huvenne: "C'est un problème de timing, il y a les syndicats."

Monsieur Willaert: "Je respecte, je te propose juste de faire la commission avec celle des finances."

Monsieur le Président : "On sera attentif de faire des horaires adaptés aux conseillers."

Monsieur Willaert: "Merci"

Monsieur le Président : "Il y avait clairement un problème de timing avec une concertation syndicale qui devait avoir lieue et vous savez comme moi que les syndicats pour les avoir en soirée c'est très compliqué. Mais nous sommes d'accord que nous pourrions rassembler les deux budgets lors de la commission des finances."

Monsieur Willaert :" J'ai une question à poser. La clé de répartition de la cuisine centrale vous la connaissez ...? Moi, je ne la connais pas."

Monsieur Huvenne: "Ca n'impacte pas le budget."

Monsieur Willaert :" Je ne vais pas jouer à ça Alain, je te demande juste de faire attention à ma demande."

Monsieur Huvenne : " Tu as tout à fait raison mais je veux dire que sur la finance cela n'impacte en rien le budget, je ne pense pas qu'il soit intéressant de venir faire expliquer un cours analytique et être bassiné avec des chiffres plein la tête. "

Monsieur Willaert: "Il y a des commissions pour cela."

Monsieur Huvenne: "Oui, j'en prends bonne note."

Monsieur Willaert: "Oui, c'est gentil. Merci."

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur Eeman : "Justine si vous savez noter mes commentaires. Merci. Alain pouvez vous me dire à combien s'élève approximativement la valorisation des propriétés que le CPAS possède? Quelle est la valeur des terrains, maisons, etc ... Je ne parle pas des biens qu'on utilise mais bien tous ceux que l'on n'utilise pas."

Monsieur Huvenne : "Ce sont principalement des fermages, des terres et autres, il nous est cependant à l'heure actuelle impossible de valoriser cela."

Monsieur le Président : " C'est un élément que nous pouvons retrouver dans le compte du CPAS."

Monsieur Eeman: "Ce que je propose c'est de faire une valorisation récente, car j'avais à l'époque suggérer de vendre certains biens qui ne rapportent pas et qui pourraient être réinvestis dans d'autres projets ou bien plus rentable ou encore de diminuer nos crédits vu que les taux sont plus élevés et que nous ne savons plus beaucoup emprunter afin d'investir. Ma question était ne pourrait-on pas en 2024, valoriser cela à nouveau et voir ce qui est possible...?"

Monsieur le Président : " Si je peux me permettre de répondre Alain ...?"

Monsieur Huvenne: "Oui oui bien sûr."

Monsieur le Président : "C'est vrai que cet exercice là a déjà été effectué il y a 8-9 ans, nous avions vendu tous les terrains à bâtir valorisable. Dont l'ancienne maison de repos de Pottes, des anciens terrains à bâtir cela avait déjà fait diminuer l'endettement. Nous avions plus d'un million d'euros de capital. Cela était indispensable. Sincèrement, en terme de terrain à bâtir, le CPAS n'en a plus en propriété propre. Nous avions laissé que des terrains agricoles pour lesquels la plupart sont occupés par des fermiers."

Monsieur Huvenne : " Ce sont des terres agricoles qui sont mal situées. Oui Thierry, cela peut-être intéressant mais quant à chiffrer à ce jour, il faudrait passer par des notaires."

Monsieur Eeman: "Ce que je veux simplement dire c'est qu'il y a x terrains qui ne valent pas grand chose et que l'on pourrait vendre pour investir dans autre chose, un autre bien, ... C'est une suggestion."

Monsieur Huvenne : "Cela reste toujours un peu de patrimoine à avoir au niveau d'une institution."

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Delestrain: "Oui merci Monsieur le Président, oui Alain, mon nom a été cité plusieurs fois et à juste titre en tant qu'échevin des finances je ne peux qu'être content du travail effectué au niveau du CPAS et de la maison de repos. Bien sûr, nous avons 66.000€ en moins par rapport à l'année dernière mais crois-moi c'est ce que je dis chaque année si vous en aviez demandé en plus vu le travail effectué cela n'aurait pas été un non catégorique. Cela veut dire aussi qu'il y a eu un travail d'une grande rigueur qui a été réalisé. Je te demanderais au nom du collège et du conseil de remercier et féliciter tout le personnel pour leur travail. La bonne entente au sein du conseil de

l'action sociale se traduit dans les chiffres également. Pour conclure, quand tu as cité les 122 euros par habitant, j'ai eu l'occasion cette semaine de voir avec le directeur financier un responsable de Belfius qui disait que la commune de Celles était très très bien située au niveau du cluster du coût par habitant par rapport à la maison de repos. Cela prouve que c'est bien tenu! Encore merci pour cette présentation et merci à tout le personnel.

Monsieur Huvenne: "Je vais transmettre le message et je suis persuadé qu'ils seront contents."

Monsieur Delestrain: "Merci."

Monsieur le Président :" D'accord. D'autres remarques ? Si je peux me permettre, je tiens également à féliciter tout le travail effectué au sein de la maison de repos ainsi que du CPAS dans sa globalité. J'y ai passé près de dix ans, j'ai quand même un attachement assez important et de la voir continuer à voguer comme elle vogue, c'est aussi une fierté pour nous tous ! Je voudrais insister sur les recettes de transfert en hausse car elles sont autres que celles de la commune. C'est un élément important à souligner, nous allons chercher les recettes là où elles sont. Le fait, d'être passé de 70 lits MRS à 113, cela à un impact, c'est presque exponentiel, en terme de financement de l'INAMI. Nous savons très bien que ces recettes là ne diminueront pas. Elles sont liées à l'indexation, ce qui est une très bonne chose donc bravo au travail des directions successives au sein de la maison de repos qui ont effectué la démarche de faire la transformation de lits MRPA en lits MRS. Bravo à toute l'équipe.

Ce qui est également important à relever, c'est la cuisine qui a réussi à compenser cette diminution de recettes qui avaient été dommageable en son temps avec une perte de structures mais quand nous voyons comment la cuisine centrale fonctionne avec les écoles, la crèche ainsi que les repas à domicile de Celles, de Mont de l'Enclus et d'Ellezelles c'est un gage de réussite et de qualité!

Dernier élément, c'est plutôt dommageable mais c'est un choix régional, au sujet de l'IFIC, le financement qui a permis de revaloriser les salaires du personnel soignant, kiné, ergo, logo, je trouve qu'il aurait été judicieux de revaloriser l'ensemble des salaires de la maison de repos. Il est regrettable que la région wallonne n'est pas prévue ce financement là, chacun joue un rôle essentiel au sein de l'institut."

Monsieur Huvenne: "Si je peux me permettre, ce qui est d'autant plus regrettable, c'est que dans le privé c'est bien tout le personnel qui a été revalorisé. C'est franchement discriminatoire."

Monsieur le Président : " Oui tout à fait, ce sont des éléments qui peuvent frustrés et amener des conflits au sein des équipes. Nous savons très bien que les ressources humaines c'est une matière compliquée, ce sont des grosses équipes au sein de la maison de repos, cela créé des frustrations inutiles, c'est vraiment dommage ainsi que du travail supplémentaire pour les personnes qui gèrent les RH. Ensuite, nous l'avons cité, l'intervention communale qui diminue, un montant de moins de 700.000 euros avec 350.000 euros inscrits à l'exercice propre pour le pécule de vacance. Voilà tout est dit dans la gestion de ce CPAS qui est un vrai cadeau. Je peux vous dire qu'en discutant avec de nombreux collègues, on nous envie quand on dit qu'une maison de repos est financée et que l'intervention communale diminue, on me pose la question comment faites-vous? Je réponds, il y a une gestion, une vision et en 2023-2024 elle continue à fonctionner ... Donc BRAVO !"

Monsieur Huvenne : "Il faut avouer que c'est un très bel outil de travail ! Tout a été rénové, tout est neuf, la nouvelle extension permet une réelle convivialité."

Monsieur le Président demande s'il y a des autres remarques, en l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Loi Organique du 8 juillet 1976 telle que modifiée ultérieurement, notamment les articles 88 §1 er et 112 bis §1 er;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique des CPAS du 8 juillet 1976, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions des CPAS, ainsi que sur les décisions des associations visées au chapitre XII de la Loi Organique du 8 juillet 1976 ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 mai 1997 adaptant la comptabilité communale aux CPAS;

Vu le décret du 26 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et visant à améliorer le dialogue social ;

Vu la délibération du CPAS en date du 28 novembre 2023 approuvant le budget de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire ;

Vu le procès-verbal du Comité de Concertation Commune-CPAS du 6 novembre 2023 et son rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités ;

Considérant que le budget de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire ainsi que ses annexes est parvenu complet à l'administration communale le 04 décembre 2023 ;

Considérant la communication du projet de décision au Directeur Financier en date du 04 décembre 2023 conformément à l'article L1124-40 §1.3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation:

Vu l'avis favorable du Directeur financier en date du 05 décembre 2023;

Considérant que le budget 2023 du CPAS se présente comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses
Exercice propre	8.818.779,08 €	8.800.407,98 €
Exercices antérieurs	0,00 €	18.371,10 €
Prélèvements	0,00 €	0,00 €
RESULTATS	8.818.779,08 €	8.818.779,08 €

L'équilibre du service ordinaire étant assuré par une intervention financière de la Commune s'élevant à 698.201,33 €.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	
Exercice propre	0,00 €	28.700,00 €	
Exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	
Prélèvements	28.700,00 €	0,00 €	
RESULTATS	28.700,00 €	28.700,00 €	

Le service extraordinaire s'équilibrant sans intervention financière de la Commune ;

Après examen des articles budgétaires ;

DECIDE,

à l'unanimité pour le service ORDINAIRE et à l'unanimité pour le service EXTRAORDINAIRE :

Article 1er: d'approuver la délibération du 28 novembre 2023 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale de CELLES a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2024, aux chiffres suivants :

SERVICE ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	
Exercice propre	8.818.779,08 €	8.800.407,98 €	
Exercices antérieurs	0,00 €	18.371,10 €	
Prélèvements	0,00 €	0,00 €	
RESULTATS	8.818.779,08 €	8.818.779,08 €	

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	
Exercice propre	0,00 €	28.700,00 €	
Exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	
Prélèvements	28.700,00 €	0,00 €	
RESULTATS	28.700,00 €	28.700,00 €	

Art. 2: L'intervention communale pour les frais ordinaires du CPAS de CELLES est arrêtée à 698.201,33 €.

Art. 3: La présente délibération sera transmise au CPAS ainsi qu'au Directeur Financier pour suite voulue.

6. ADMINISTRATION: Rapport prévu par l'article L1122-23 du CDLD

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Delestrain échevin en charge du dossier.

Monsieur Delestrain présente le point aux membres du conseil.

Il tient à remercier tous les membres du personnel pour l'élaboration de ce rapport.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En absences de remarques, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-23;

DECIDE, à l'unanimité :

<u>Article unique</u>: D'approuver le rapport sur l'administration et la situation de la commune à décembre 2023 établi conformément au prescrit de l'article L1122-23 du Code précité et reproduit ci-dessous:

7. <u>FINANCES COMMUNALES - Budget communal de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire - Approbation.</u>

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Delestrain échevin en charge des finances.

Monsieur Delestrain présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Gorloo :" J'ai une petite remarque, nous venons de parler dans le budget extraordinaire du remplacement des luminaires, ce n'est pas en lien direct avec ce point là mais vous savez que je parcours régulièrement les rues de Popuelles afin de relever les points lumineux défectueux. La dernière fois tout a été remplacé très rapidement, je remercie le service ainsi que l'agent communal. J'ai été interpellé par des riverains concernant des guirlandes lumineuses qu'on ne voit pas pour l'instant à Popuelles. Je sais que la commune avait investi dans l'achat de ces guirlandes, il y en a à la rue de la Cure à Velaines, rue Provinciale à Celles, comment cela se fait-il que nous n'avons toujours rien sur Popuelles ? C'est Axelle qui s'en occupe, je pense ... ? "

Madame Chantry: "Oui je suis responsable de la déco de Noël. J'ai beaucoup de chance. Alors, j'ai la réponse, c'est tout simplement parce qu'il y a eu une intervention de la société VOO dans certaines rues de l'entité et des boitiers ont été ôtées lors de travaux. Pour être honnête, nous nous en sommes rendus compte lors de l'installation des candélabres. Sur certains poteaux, les boitiers ont été placés à plus de 6 mètres de hauteur ayant un souci actuellement avec la nacelle, il nous est impossible de monter à plus de 3 mètres. A d'autres endroits, les boitiers ont été enlevés. Nous l'avons signalé par téléphone auprès de VOO, nous sommes à 60 euros par boitier, il faut donc responsabiliser celui qui les a retirées. Nous avons crée un incident que VOO a balayé d'un revers de la main. Nous essayons de régler la chose."

Monsieur Gorloo : "Deuxième chose que l'on m'a signalé, c'est que le clocher de l'Église n'est plus éclairé" Madame Chantry : "Il est lié à l'éclairage public. Il s'éteint donc en même temps que celui-ci."

Monsieur Gorloo: "Ah non, il ne s'allume plus"

Madame Chantry: "Alors, c'est qu'il est défectueux."

Monsieur le Président : " On en prend note et nous le signalerons à ORES. Nous allons revenir sur le budget 2024, y a t-il des remarques ?"

Monsieur Willaert: "Tout d'abord, je remercie Jean pour la tenue de commission des finances ainsi que le personnel pour le travail réalisé. C'est important d'avoir ces réunions en tant que conseiller, je tiens à le souligner. Au niveau de l'indexation, je vois qu'elle est revenue dans le budget 2024 comme au CPAS, malgré nos échanges houleux d'il y a un an, je constate que la logique des choses est désormais rétablie, nous écoutons quand même nos remarques. Il y a pas mal d'utilisation de provisions qui sont de réelles perfusions pour atteindre l'équilibre budgétaire. Attention, au frais de personnel, cela devient important, je crains que cela va devenir difficilement gérable et je rappelle le gros problème que j'avais déjà soulever l'année dernière au niveau de la cotisation de responsabilisation. On m'avait dit qu'on allait modifier le cadre, nous en avions discuté en 2022, nous sommes fin 2023, cela n'a toujours pas été réalisé. Nous avons un cotisation à fond perdu de 80.000 euros. Le service comptabilité nous a annoncé le pire, il nous a annoncé le double. Si nous ne réagissons pas, nous aurons des cotisations exponentielles à fond perdu. Je sais que vous n'en êtes pas responsable, mais il faudrait trouver une solution pour limiter la casse.

La balise des emprunts est bien respectée mais vous avez quand même eu bon nombre de dérogations pour des emprunts hors balise. Ce qui fait un endettement communal important, à mes yeux, mais ce ne sont que les miens.

Le boni cumulé se situe pour la première fois depuis de nombreuses années en dessus du million d'euros.

Je pense qu'il y a un article qui est un peu sous estimé, il s'agit de l'article pour la lutte de dératisation qui passe de 5.000 à 6.000 mais à mon avis, cela devrait être plus important car il y a beaucoup de cellois qui se plaignent de nuisibles.

Enfin, au niveau extraordinaire, il y a de très beaux projets comme le logement tremplin à Pottes, panneaux photovoltaïques pour diminuer la consommation d'énergie à l'école de Pottes, ...

Par contre une petite remarque, au sujet des honoraires de projet pour la ZACC pour 100.000 euros. En fait, je pense qu'on aurait du faire une analyse des besoins au niveau des clubs de foot. Soyons concrets, en ce qui concerne les jeunes, il n'y a plus qu'un seul club. Je me pose la question : avons-nous contacté tous les clubs de foot pour savoir leurs attentes, leurs besoins, l'emplacement,....? N'avait-il pas moyen d'investir sur Molenbaix ? Car les clubs de foot sont encore attachés à leur clocher, c'est toujours lors de derby que nous avons beaucoup de spectateurs. Ne sommes-nous pas entrain d'ôter cet esprit de clocher ? Je suis pour l'investissement mais qui en a réellement besoin ...? C'est Molenbaix qui est sous capacité de terrains avec ses nombreuses équipes de jeunes notamment. Il serait peut-être intéressant de faire une commission sportive afin de réunir les comités des clubs de foot et de voir ce qu'il peut-être réalisé.

Il faut y réfléchir. Merci de m'avoir écouté."

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur Eeman: "J'étais à la commission finance, et j'ai ensuite bien analysé cela après. Je constate que dans le budget il y a certains points que je ne retrouve pas. Pouvez-vous nous donner un raison. Je parle de :

- Installation de la pleine de jeu à Velaines. Vous abandonnez cela ?
- Aménagements de la place de Velaines pour remplacer les anciens chocos tofs. Vous n'allez rien faire ?
- Un montant pour racheter le parking en face de la future nouvelle maison de village de Velaines.
 Est-ce un projet abandonné?
- Pas de budget pour une nouvelle édition de la foire commerciale ;
- Pas de budget pour de la prévention au niveau des accidents du travail. Comme vous le savez les primes d'assurances Accidents du travail ont fortement augmentées dû à une statistiques et fréquence de sinistres désastreuses. Au mois de novembre 2022 j'avais suggéré d'activer un plan de prévention. Vous allez me répondre qu'il y a un chargé de prévention, mais le passé à démontré que c'était insuffisant. C'est un manque de vision à long terme car il faut absolument dans 2 ans réduite à nouveau le taux de prime pour l'assurance accidents du travail, qui avait doublé.
- Il me semble que dans le budget des assurances on a pas compté l'augmentation en Incendie suite à l'indexation de l'Abex, qui augmente à nouveau fortement. Pourquoi Pas ?
- Pour la zone de ZAC, j'imagine qu'on va faire une étude des besoins avant de lancer l'étude niveau. Estce que vous pouvez nous impliquer dans cela?
- Pour finir je constate qu'il y a beaucoup d'argent qui va vers le culte, vers les églises.

J'ai reçu la réponse concernant ma demande de rénovation de la façade, et éventuellement l'étage de la salle paroissiale. Il ne compte rien faire ce qui est inacceptable pour moi.

D'autres part, j'ai appris qu'on avait refusé la mise à disposition de l'église de Molenbaix pour un marché de Noël sous prétexte qu'on faisait pas de commerce dans un église. Vendre des bougies sur un marché de Noël c'est du commerce, mais organiser un concert payant n'est pas faire du commerce ... allez comprendre

D'autres part les fabriques de l'église ou asbl comptent beaucoup de biens, bâtiments et terrains. Elles ont un certain patrimoine.

J'estime qu'elles pourraient aussi vendre des biens pour contribuer au budget, dans la restauration des églises.

Monsieur Delestrain: "Pour répondre à Yves, oui les frais de personnel sont importants, nous avons un plan d'embauche, il y a eu des indexations les deux dernières années, cela n'a pas été évident. Nous devons rester vigilants mais l'important aussi est de dire qu'au niveau de la commune, nous maintenons notre personnel.

On utilise des provisions, si nous en avons fait c'est pour paré à des frais plus conséquents, nous avons bien fait d'en mettre pour l'IPP, il reste un matelas de 611.000 euros. Le boni global est descendu en dessous d'un million peut-être mais si nous reprenons le boni global de 2023, c'était 1.300.000 euros et à ce moment-là les provisions étaient de 3 à 400.000 euros. A l'heure actuelle, c'est un million et les provisions sont de 600.000 euros. Je ne pense pas qu'il y ait des craintes à avoir mais il faut toujours rester prudent en finances. Un point très important, c'est la fameuse cotisation de responsabilisation, la cheffe administrative a déjà pris contact avec Ethias et cela fera l'objet d'un point au collège communal afin de demander un publi plan.

En ce qui concerne l'endettement, j'ai pu rencontrer Belfius, qui a effectué une analyse sur le budget 2023 et non 2024 mais nous restons plus ou moins bon en ratio d'endettement. Nous devons faire attention mais ce n'est pas encore la grande panique. J'ai voulu me rassurer également.

Pour la ZACC, je vais laisser la parole à Michaël.

Au niveau de la foire commerciale, c'est une volonté de la faire un sur deux. Raison pour laquelle, il n'y a pas de budget.

Au sujet des fabriques d'église, de la salle paroissiale de Pottes, j'ai pu te transmettre la réponse de l'ASBL de la Zone du Val de l'Escaut qui a conseillé de s'adresser au gérant que je ne vais pas citer puisque nous sommes en séance publique mais qui effectivement ne veut faire aucun frais pour le moment dans cette salle. En tant que commune, je ne vois pas comment pouvons-nous forcer les gens à le faire ?

Et au niveau du marché de Noël, j'ai aussi eu la réponse de l'abbé disant que c'était un lieu culturel et non un lieu de commerce. Chacun peut penser ce qu'il veut de cela, je n'ai personnellement pas d'opinion à donner là dessus. Je ne peux obliger les gens des fabriques à recevoir un marché de Noël dans leur église.

Pour le financement des fabriques, je le dis chaque année, cela va devenir problématique. Nous sommes à 64.000 euros d'intervention, cela reste stable mais il faudra voir ce que nous allons faire à l'extraordinaire. Il y a de gros montants, je pense qu'à terme la commune ne sera plus subvenir, il y aura donc une réflexion à avoir avec toutes les fabriques d'église afin de trouver une solution pour financer les plus gros travaux. C'est du patrimoine mais dès que nous touchons à une brique dans ces monuments là, cela coûte horriblement cher. Je pense avoir répondu à tout..."

Monsieur le Président : "Par rapport à la prévention ...?"

Monsieur Delestrain: "Ah oui, par rapport à la prévention, nous avons un agent en prévention..." Monsieur Eeman: "Il suffit juste de contacter la compagnie et demander ce qu'ils peuvent faire. Mais à nouveau la cheffe administrative nous a dit que pour le personnel d'entretien le taux était passé de 1.5 à 3.6. Cela à un impact énorme sur la masse salariale, c'est un gros budget. La compagnie peut prévoir quelque chose, je l'ai déjà dit et si pas, vous devez prévoir quelque chose."

Monsieur le Président : "Le conseil vient d'être donné, c'est de prendre contact avec notre compagnie d'assurance. Leur service prévention pourra nous aider. Nous prendrons contact avec eux.

Au sujet de l'indexation, elle est beaucoup plus crédible que l'année passée. Je rappelle qu'on nous obligeait à mettre 4 indexations fin 2022. Il ne sert à rien de se mettre la corde au cou pour rien. Preuve en est, finalement, nous avons eu une indexation au mois de janvier et une au mois de novembre."

Monsieur Willaert: "Vous aviez prévu 0%"

Monsieur le Président : " Non, nous avions prévu une indexation, pas deux. On avait pas prévu en décembre, il y avait 2% non pas 2.5. Cette année, elle est bien plus crédible que l'année passée.

En ce qui concerne la modification des statuts cela reste quand même l'élément principal pour pouvoir se lancer dans une nomination, la directrice générale faisant fonction a déjà fortement travaillé sur le nouveau règlement de travail. Elle a réunion technique mardi prochain avec les syndicats. C'est une très bonne chose.

Concernant l'activation de la ZACC ici à Celles, bien sûr, qu'une analyse a déjà été faite en amont et que les différents éléments qui ont déjà été soulignés que ce soit l'attachement, que ce soit l'activité sportive qui est

existante dans les 3 clubs ont été pris en compte, mais je pense que nous avons été très clairs, c'est une zone récréative sur 2 hectares il faut donc avoir des préalables. Un premier préalable, c'est déjà avoir un vendeur puisqu'en terme de terrain public nous n'avons pas l'occasion de pouvoir y répondre. Nous avons rencontré des demandeurs pour pouvoir vendre, c'est un premier élément. Deuxième élément, il est vrai que l'on pourrait penser que Molenbaix étant réellement à l'étroit dans ses installations que c'est là-bas qu'il faudrait développer. Je peux vous dire qu'on ne répondra pas à la difficulté qui est déjà présente, il s'agit d'une vision plus globale de coeur de village d'avoir des activités qui drainent énormément de monde avec un problème de parking. Nous ne sommes plus dans le même état d'esprit d'il y a 20-30-40 ans que ce soit à Velaines ou à Molenbaix, nous sommes conscients de la problématique du parking qui est présente et pour laquelle nous devons pouvoir y répondre. Voilà ce sont tous ces éléments en préalable qui nous ont dit "Lançons-nous dans la réflexion d'un développement sportif et récréatif à l'arrière du hall des sports." Je veux rassurer ce n'est pas dans l'objectif d'arrêter les terrains dans les villages. Concrètement, si nous prenons l'exemple de Molenbaix, ce n'est pas parce qu'il y un terrain supplémentaire ici que nous allons régler tous les problèmes de jeunes ou autres. Il faut une vision globale et donc très clairement, il y aura une commission qui se réunira parce que nous allons travailler de manière un peu différente, nous allons travailler avec un appel d'offre par concours où la commission va déterminer les besoins, et dans le cahier des charges seront repris les besoins détaillés. Cela nous permettra d'avoir un auteur de projet qualifié qui a l'habitude de pouvoir faire ce type de travaux-là. La deuxième difficulté pour un auteur de projet de ce type là c'est que nous sommes en ZACC, il y a un permis qui sera particulier avec une gestion du permis. Clairement en faisant ce système là, cela va nous permettre de s'entourer de l'expertise de différents auteurs de projet spécialisé dans la création de ces zones là. Tout cela a déjà été pensé."

Monsieur Willaert: "Dans cette commission, comptez-vous inviter les comités des clubs sportifs afin d'avoir une concertation avec eux? Pour l'instant, il n'y a pas eu de concertation avec eux. J'aimerais donc qu'à l'avenir, ils soient associés au projet."

Monsieur le Président : "Bien sûr, cela fait partie de l'idée, ils doivent être associés dans la vision que nous voulons faire "

Monsieur Willaert: "J'aimerais qu'on associe au moins un représentant des clubs de foot, c'est important.

J'entends pour le cadre mais on me l'avait déjà vendu l'année dernière j'espère donc que cela va vraiment avancer.

Et alors, j'ai également un problème de fond. J'avais déjà posé la question lors du budget de la fabrique d'église, j'ai un peu de mal que l'on interdise un marché de Noël dans une église. On accepte certaines activités pas d'autres, j'ai beaucoup de mal avec ça. Je pense que nous pourrions mettre un coup de pression à niveau-là."

Monsieur le Président : " Il y a un autre débat qui doit être fait avec les fabriques d'église, il y a une certaine autonomie."

Monsieur Willaert: "Il est grand temps de le faire!"

Madame Breda: "Nous ne pouvons utiliser nos églises pour y faire de la nourriture, c'est hors de question."

Monsieur Willaert: "Il n'y avait pas de nourriture Carine!"

Madame Breda: " Je sais mais ils ont eu peur de ça."

Monsieur le Président : " On relayera. J'ai oublié de répondre par rapport à Velaines, c'est de l'ordinaire. Concernant le terrain, nous avons pris contact avec eux et ils ne sont pas vendeurs. C'est donc un peu compliqué, mais, ils nous ont confirmé que ça pouvait encore être utilisé."

Monsieur Willaert: "On parle du parking des Oblats ...?"

Monsieur le Président :" Oui en face de la salle communale."

Monsieur Willaert: "OK"

Madame Breda: "Concernant les plaines de jeux, on en parle, on se tâte, mais nous allons attendre le printemps. Nous avons deux solutions soit à la salle communale de Velaines, là ce serait pour 2025 ou alors on reprend de droit la place à l'église. Nous verrons bien."

Monsieur Eeman : " J'entends bien au printemps mais c'est à ce moment-là que les enfants commencent à jouer, il faut donc prévoir."

Madame Breda: "Nous allons préparer pendant l'hiver pour le printemps."

Monsieur le Président : "Il faut juste rappeler un peu la situation en son temps avec ce projet là."

Madame Breda: " J'ai eu deux ou trois réunions où les gens n'étaient pas d'accord mais maintenant j'ai des nouvelles familles qui sont en demande et je les écoute aussi."

Monsieur Eeman : "Je reviens sur le culte, je ne suis pas d'accord qu'on ne sache pas mettre un peu de pression. En ce qui concerne le bâtiment situé à Pottes, on peut mettre la pression, aller les rencontrer même si on a pas de moyen juridique. Pour ma part, ce sera non pour tout ce qui est budget "culte" sauf s'il s'agit de sécurité."

Monsieur le Président : " Je pense que ce qui est important à souligner dans ce projet là, c'est que je trouve que nous devons avoir une position pour tout le monde aussi. Sincèrement, ce n'est pas le seul bâtiment qui est en décrépitude sur notre entité. Donc ne pénalisons pas un seul groupe et je suis d'accord alors faisons le pour tout le monde. C'est important à souligner. J'entends bien la pression à mettre sur les ASBL, les propriétaires privés, publics ... Nous sommes d'accord avec tout ça mais si nous le faisons, faisons-le pour tous en pointant des problèmes de sécurité."

Monsieur Delestrain: "Pour terminer la question de Thierry, je pense et je crois savoir que tu as été voir toi-même le gérant de Pottes et je connais la réponse que tu as eue. Je sais très bien que tu es tombé face à un mur et au niveau du bâtiment, oui comme Michaël le dit, la commune doit aussi montrer l'exemple."

Monsieur le Président : "Dans l'optique, c'est quelque chose d'important dans la valorisation des lieux. Y a t-il encore des remarques ?"

Monsieur Willaert : "Oui j'avais envoyé une interpellation à Justine au sujet du bâtiment rue du Palais, 2, au niveau de la cheminée, il serait bien de prévoir certains frais à l'extraordinaire."

Monsieur le Président : " C'est dans les questions mais il s'agit de l'ordinaire, ce sont des petites réparations. Pouvons-nous passer au vote ? En l'absence d'autres remarques, il fait procéder au vote."

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu la Constitution, notamment les articles 41 et 162;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 26 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et visant à améliorer le dialogue social ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 1^{er} décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier, du 04 décembre 2023 annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget aux organisations syndicales représentatives, et invitera ces dernières à une séance d'information spécifique au cours de laquelle le présent budget sera présenté et expliqué si elles en font la demande dans les cinq jours de la communication des documents ;

Considérant que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation :

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE, pour le service ordinaire *par voix* 9 « *pour* », *voix* 0 « *contre* », 2 « *abstention* » *pour* l'article 79003/435.01 et 1 « *abstention* » *pour les articles* 79001/435.01, 79002/435.01, 79003/435.01 :

pour le service extraordinaire à l'unanimité :

<u>Article 1^{er}:</u> D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2024 :

1. <u>Tableau récapitulatif</u>

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	9.286.970,75	2.661.880,00
Dépenses exercice proprement dit	9.265.709,18	3.935.692,85
Boni / Mali exercice proprement dit	21.261,57	-1.273.812,85
Recettes exercices antérieurs	1.013.955,41	598.401,49
Dépenses exercices antérieurs	45.000,00	40.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	718.692,85
Prélèvements en dépenses	2.000,00	0,00
Recettes globales	10.300.926,16	3.978.974,34
Dépenses globales	9.312.709,18	3.975.692,85
Boni / Mali global	988.216,98	3.281,49

2. <u>Tableau de synthèse</u>

1. Service ordinaire

		2022		2023		2024
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
Compte 2022			141.51			
Droits constatés nets (+)	1	9.710.140,23				
Engagements à déduire (-)	2	8.341.463,10				
Résultat budgétaire au	3	1.368.677,1				
compte 2022		3				
(1) + (2)						
Budget 2023						
Prévisions de recettes	4		10.541.757,0 9	0,00	10.541.757,0	
Prévisions de dépenses (-)	5		9.527.801,68	0,00	9.527.801,68	
Résultat présumé au 31/12/2023	6		1.013.955,4 1	0,00	1.013.955,4 1	
(4) + (5)					_	
Budget 2024						
Prévisions de recettes	7					10.300.926,1
Prévisions de dépenses (-)	8					9.312.709,18
Résultat présumé	9					988.216,98
au 31/12/2024						
(7) + (8)						

2. <u>Service extraordinaire</u>

		2022	2022 2023			2024
			Après la	Adaptations	Total	
			dernière			
			M.B.			
Compte 2022						
Droits constatés nets (+)	1	8.112.632,34				
Engagements à déduire (-)	2	7.981.467,57				
Résultat budgétaire au	3	131.164,77				
compte 2022						
1) + (2)						
Budget 2023						
Prévisions de recettes	4		5.309.356,09	-	4.164.476,09	
				1.144.880,00		
Prévisions de dépenses (-)	5		5.306.074,60	-	3.606.074,60	

			1.700.000,00		
Résultat présumé	6	3.281,49	555.120,00	558.401,49	
au 31/12/2023					
(4) + (5)					
Budget 2024					
Prévisions de recettes	7				3.978.974,34
Prévisions de dépenses (-)	8				3.975.692,85
Résultat présumé	9				3.281,49
au 31/12/2024					
(7) + (8)					

3. <u>Montant des dotations issues du budget des entités consolidées</u>

		Dotations approuvées par	Date d'approbation du budget par l'autorité de
		l'autorité de tutelle	tutelle
CPAS		764.289,65 €	Inscrit OJ Conseil Communal 14/12/2023
	Celles	12.456,39 €	27/09/2023
	Escanaffles	11.659,24 €	27/09/2023
Fabriques d'église	Molenbaix	7.093,20 €	29/09/2022
	Popuelles	1.387,73 €	27/09/2023
	Pottes	12.511,01 €	27/09/2023
	Velaines	18.775,13 €	27/09/2023
Zone de Police		631.614,65 €	Date d'approbation non arrêtée
Zone de Secours		153.603,69 €	Date d'approbation non arrêtée

4. **Budget participatif**: article 100/332.02 - Montant de 10.000,00 €

<u>Art. 2:</u> De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à Mr le Directeur Financier pour suite voulue.

8. <u>FINANCES COMMUNALES - Subvention communale 2024 pour le fonds « Exilés en Transit » - Examen - Décision.</u>

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Delestrain échevin en charge des finances.

Monsieur Delestrain présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L3331-1 à 9;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu la délibération du Conseil Communal de ce 14 décembre 2023 approuvant le budget communal de l'exercice 2024 ;

Vu le courrier du 12 octobre 2023 de Monsieur Vincent PALERMO, Président de la Commission « Exilés en transit » mise en place par la Conférence des Bourgmestres et élus territoriaux (CBET), faisant appel à la solidarité des communes pour le renouvellement du fonds supracommunal pour l'année 2024 ;

Vu la décision du Collège Communal du 10 novembre 2023 de répondre favorablement à la proposition de la Conférence des Bourgmestres et élus territoriaux de contribuer à hauteur de 0,10€ par habitant pour la mutualisation des coûts nécessaires pour gérer l'accueil des transmigrants ;

Considérant que les modalités d'utilisation de ce fonds stipulent que celui-ci est uniquement dédié » aux dépenses que sont

• Les coûts de gestion (loyers et charges d'hébergement, coûts de services, de travaux et d'équipement et frais en ressources humaines)

- Les coûts opérationnels
- Les coûts de structures

Vu l'avis de légalité favorable du 20 novembre 2023 remis par Monsieur le Directeur Financier;

DECIDE, à l'unanimité :

<u>Article 1er</u>: D'adhérer au principe de mutualisation des coûts nécessaires pour gérer l'accueil à mettre en place pour les transmigrants et d'accorder une subvention communale de 0,10€ par habitant à verser dans un Fonds d'Accueil « Exilés en Transit ».

<u>Art. 2</u>: La société subsidiée autorisera l'Administration Communale à faire procéder sur place au contrôle de l'emploi des subventions accordées.

<u>Art. 3:</u> Sans préjudice des dispositions résolutoires auxquelles la subvention est soumise, le bénéficiaire est tenu de restituer la subvention dans les cas suivants :

- Lorsqu'il n'utilise pas la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée ;
- Lorsqu'il ne fournit pas les justifications visées à l'article L3331-4, par. 2, alinéa 1er, 6°, dans les délais requis ;
- Lorsqu'il s'oppose à l'exercice du contrôle visé à l'article L3331-7, par. 1er, alinéa 2.

Art. 4: Les crédits pour financer la dépense relative à la subvention seront inscrits à l'article 849/332.02 du budget ordinaire de l'exercice 2024.

<u>Art. 5</u>: La présente décision sera transmise à Monsieur le Directeur financier ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

9. <u>FINANCES - Contrôle des subventions octroyées aux associations locales relatives à l'exercice 2022 + Octroi des subventions aux associations locales relatives à l'exercice 2023</u>

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Delestrain échevin en charge des finances.

Monsieur Delestrain présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-37, et L3331-1 à L3331-8 :

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 22 décembre 2022 décidant d'octroyer aux associations locales une subvention relative à l'exercice 2022 ;

Considérant les justifications de l'utilisation des subventions remises par les associations locales, conformément à l'article L3331-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que les associations locales suivantes n'ont soit pas justifié l'utilisation d'une partie ou de la totalité de la subvention, soit n'ont pas utilisé la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée, selon les modalités décrites à l'article L3331-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- Chorale Chante la Joie: pas de justification par factures demande introduite de 125,00 € pour 2023
- ASPEC : pas de justification par factures
- CIA : reçu pour 2.440.56 €. Soit 1.059,44 € à déduire des 2.500€ demandés pour 2023

Considérant que les associations suivantes sollicitent une subvention pour l'année 2023 à des fins d'intérêt public, à savoir :

Association	Sollicitation subvention 2023
Guides de Celles	Formation des animateurs, achat matériel d'animation et camps
Scouts de Celles	Location des endroits de camps

Patro de Molenbaix	Achat matériel didactique, affiliations des enfants, achats pour le camp			
Fanfare Sainte Cécile Velaines	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef,			
	paiement des droits d'auteurs, organisation d'évènements (jeu de cartes,			
	festival, Sainte Cécile)			
Les Bourleux du Joncquois	Location de salle, achat de nouvelles boules			
asbl Club Eole de Pottes	Manifestation, entretien installations			
Les Amuzettes	Achat d'instruments, frais de fonctionnement, organisation Ste Cécile, acq.			
Les Amuzettes	partitions			
Chorale Chante la Joie	Animations musicales dans les maisons de repos, mariages, communions			
Anciens combattants (FNC)	Fleurs, cotisation fédérale, frais administratifs			
Entente des Sociétés Celles	Assurances, frais de déplacement des géants, costumes, achat enceinte			
	portable.			
	Organisation du marché de Noël			
Société d'Animation Pottoise	Organisation de la Foire agricole			
ASPEC (Sauvegarde Patrimoine	Recherches informations, textes, photos et participation active aux journées du			
Velaines)	patrimoine. Plaquette APAQW et contribution page « courrier de l'Escaut »			
R.C.S. Escanaffles	Equipements & frais de fonctionnement			
RFC Molenbaix	Equipements, affiliation à l'ACFF, encadrement moniteurs, animations diverses,			
RFC MOIEIDAIX	stages, maintenance installations			
Entente Velaines Enclusienne	Clôtures			
Pelote Celloise	Cotisations, équipements, frais de fonctionnement, débours des coachs, location			
Pelote Celloise	hall sportif			
La Roue Volante d'Escanaffles	Courses cyclistes			
BG Basket Celles	Inscriptions, cotisations, frais d'arbitrages, locations de salles, divers			
bG basket Celles	évènements, équipements, stages			
Volley Loisir Celles	Achat de ballons, maillots, location de salle			
Dream Team Popuelles	Organisation du Jogging de Popuelles et cotisation ACRHO			
Les amis de Velaines	Organisation course jogging de Velaines, lots aux gagnants, ravitaillements			
APPER HAINAUT	Frais liés aux animations dans les écoles			
CROIX ROUGE DE CELLES-MONT	Achats d'équipements divers			
DE l'ENCLUS				
TELEVIE Celles	Recherche contre le cancer			
CIA	Organisation d'activités pour dynamiser le commerce local (foire commerciale,			
CIA	mois du client, afterwork,), frais administratifs, fiches thématiques par secteur			

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ordinaire 2022, aux articles 521/33202, 761/33202, 762/33202, 763/33202, 764/33202 et 871/33202 ;

Vu l'avis de légalité remis par le Directeur Financier, en date du 29 novembre 2023 ;

DECIDE, à l'unanimité :

<u>Article 1^{er}:</u> De déduire le montant des subventions partiellement justifiées, non justifiées, ou non utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, du montant de la subvention qui sera octroyée pour l'exercice 2023.

Art. 2 : D'octroyer aux associations les subventions en numéraire suivantes pour l'année 2023 :

Association	Finalité de la subvention	Montant subvention 2023	Déduction non- justification subvention 2022	A payer
Guides de Celles	Formation des animateurs, achat matériel d'animation et camps	2.250,00 €	0,00 €	2.250,00 €
Scouts de Celles	Diminution des frais de camps des parents - Participation aux frais de formation des animateurs	2.250,00 €	0,00€	1.750,00 €
Patro de Molenbaix	Achat matériel didactique, affiliations des enfants, achats pour le camp	3.250,00 €	0,00 €	3.250,00 €

Fanfare Sainte Cécile Velaines	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef, paiement des droits d'auteurs, organisation d'évènements (jeu de cartes, festival, Sainte Cécile)	750,00 €	0,00€	750,00 €
Les Bourleux du Joncquois	Location de salle	200,00 €	0,00€	200,00 €
asbl Club Eole de Pottes	Manifestations, entretien installations	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Les Amuzettes	Achat d'instruments, frais de fonctionnement, Ste Cécile, acq. partitions	750,00 €	0,00€	750,00 €
Chorale Chante la Joie	Animations musicales dans les maisons de repos, mariages, communions	125,00 €	125,00 €	0,00 €
Anciens combattants (FNC)	Fleurs, cotisation fédérale, frais administratifs	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Entente des Sociétés Celles	Assurances, frais de déplacement des géants, costumes	250,00 €	0,00€	250,00 €
Société d'Animation Pottoise	Organisation de la foire agricole	250,00 €	0,00 €	250,00 €
ASPEC	Recherches informations, textes, photos et participation active au Ravel et aux journées du patrimoine	125,00 €	125,00 €	0,00 €
R.C.S. Escanaffles	Equipements & frais de fonctionnement	5.650,00 €	0,00 €	5.650,00 €
RFC Molenbaix	Equipements, affiliation à l'ACEF, encadrement moniteurs, animations diverses, stages, maintenance installations	8.750,00 €	0,00€	8.750,00 €
Entente Velaines Enclusienne	Eclairage du terrain	3.250,00 €	0,00 €	3.250,00 €
Pelote Celloise	Cotisations, équipements, balles, débours des coachs	5.750,00 €	0,00 €	5.750,00 €
La Roue Volante d'Escanaffles	Courses cyclistes	1.000,00 €	0,00€	1.000,00 €
BG Basket Celles	Inscriptions, cotisations, frais d'arbitrages, locations de salles, divers évènements, équipements, stages	5.150,00 €	0,00 €	5.150,00 €
Volley Loisir Celles	Achat de ballons	125,00 €	0,00€	125,00 €
Dream Team Popuelles (courses à pieds)	Organisation du jogging de Popuelles – Cotisation ACRHO	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Les amis de Velaines (courses à pieds)	Organisation course jogging de Velaines, lots aux gagnants, ravitaillements	200,00 €	0,00 €	200,00 €
APPER HAINAUT	Frais liés aux animations dans les écoles	100,00 €	0,00 €	100,00 €
CROIX ROUGE DE CELLES- MONT DE l'ENCLUS	Achats d'équipements divers	310,00 €	0,00 €	310,00 €
TELEVIE Celles	Recherche contre le cancer	1.000,00 €	0,00 €	1.000,00 €
CIA	Organisation d'activités pour dynamiser le commerce local (foire commerciale, mois du client, afterwork,), frais administratifs, fiches thématiques par secteur	2.500,00 €	1.059,44 €	1.440,56 €

<u>Art. 3 :</u> L'utilisation des subventions sera contrôlée au moyen des justifications visées à l'article L3331-4, §2, alinéa 1^{er}, 6° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

<u>Art. 4:</u> Les subventions seront engagées sur les articles 521/33202, 761/33202, 762/33202, 763/33202, 764/33202 et 871/33202 du service ordinaire du budget 2023.

Art. 5 : La liquidation de la subvention est autorisée avant la réception des justifications visées à l'article 2.

Art. 6 : Une copie de la présente délibération est notifiée au bénéficiaire sur demande des associations concernées.

<u>Art. 7</u>: La présente décision sera transmise à Monsieur le Directeur Financier ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que dessus.

10. <u>URBANISME - Occupation du domaine public - Concession domaniale : BATOPIN SA - Mise à disposition publique de Guichet Bancaire automatique - Convention : Approbation - Décision </u>

Monsieur le Président présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Willaert : " On a bon espoir mais il semblerait que certains permis soient refusés à cause d'un problème de PMR. Ne peut-on pas déjà prévoir cela ...?"

Monsieur le Président :"Alors cela a été discuté en son temps avec batopin, il faut savoir que c'est le point cash que vous pouvez voir actuellement dans les autres communes, ils n'ont pas changé depuis 2-3 ans, ce sont tous les mêmes mais il y a eu un souci non pas au niveau de l'accessibilité PMR mais bien au niveau du bâtiment en tant que tel. Il considère que si vous êtes en chaise roulante vous ne savez pas vous mettre en dessous de la partie cash, vous devez vous mettre sur le côté, il y a donc certains endroits où cela a été refusé à cause de cette problématique. Ils sont en recours parce qu'ils disent que rien n'a changé par rapport à des permis déjà octroyés en son temps. Nous attendons de voir la suite. Nous avons reçu les différents avis et bien sûr l'avis de la commune a été favorable mais nous attendons l'avis du fonctionnaire délégué et nous espérons avoir de bonnes nouvelles. C'est réellement un besoin.

Monsieur Delestrain: "Croisons les doigts."

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

En l'absence de celles-ci, Monsieur le Président fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant l'avis favorable du Collège communal en date du 01 décembre 2023 concernant la demande de permis d'urbanisme introduite par la SA BATOPIN, visant à l'installation d'un Guichet Automatique Bancaire (GAB) sur la parcelle cadastrée C 118W sise Rue Parfait à Celles, à proximité du bâtiment abritant la cabine électrique;

Considérant le projet de convention établi par BATOPIN SA régissant la concession de voirie afin d'implanter un GAB à la rue Parfait à Celles:

Considérant que la convention entre BATOPIN SA et l'Administration communale de Celles doit être signée pour la fin de l'année;

Considérant que le Fonctionnaire Délégué du SPW - Département Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme doit remettre son avis conforme concernant le permis d'urbanisme relatif à l'installation de ce Guichet Automatique bancaire pour le 9 janvier 2024; que le permis d'urbanisme doit ensuite être délivré par le Collège Communal pour le 23 février 2024;

DECIDE, à l'unanimité :

<u>Article 1er</u>: d'approuver le projet de convention établi par BATOPIN SA dans le cadre de l'installation à la rue Parfait d'un Guichet Automatique Bancaire tel que repris en annexe;

Art. 2 : de communiquer un exemplaire de la convention à BATOPIN SA pour signature

11. <u>ENVIRONNEMENT - Programme POLLEC - Proposition d'organisation interne et chartre de fonctionnement - Décision</u>

Monsieur le Président cède la parole à Madame Chantry échevine en charge du dossier.

Madame Chantry présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu la déclaration de politique régionale 2019-2024 fixant comme objectif que chaque commune wallonne, seule ou en groupe, participe à la convention des maires et mette en œuvre les mesures prévues par leur plan d'action énergie-climat qui s'intègre à la stratégie wallonne ;

Vu la Déclaration de politique communale 2018-2024 mentionnant la participation de la commune aux efforts climatiques nécessaires afin d'assurer une qualité de vie et d'environnement aux générations actuelles et futures ;

Vu la décision du Conseil communal du 10 décembre 2020 de signer la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie ;

Vu la décision du Collège communal du 10 novembre 2023 de marquer son accord pour le fonctionnement de l'Equipe Pollec et du Comité de pilotage ainsi que pour la charte de fonctionnement ;

Vu les missions du coordinateur POLLEC décrites dans l'Annexe 2 de l'appel à projet POLLEC 2022 ci-jointe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le Plan Stratégique Transversal;

Vu le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat de la commune ;

Considérant que la candidature de la commune de Celles à l'appel POLLEC 2022 a été retenue ;

Considérant qu'une approche participative est nécessaire pour impliquer la société civile afin d'atteindre les objectifs ;

Considérant que la commune est chargée au travers de son programme POLLEC de développer une organisation interne impliquant la création de l'équipe POLLEC et du Comité de Pilotage ;

Considérant que la commune est chargée d'organiser des ateliers de co-construction pour les actions en lien avec l'énergie et le climat sur le territoire ;

Considérant la proposition d'organisation interne pour la mise en place de l'équipe POLLEC (Equipe opérationnelle et équipe élargie) et du Comité de pilotage (Groupe de Travail Climat et Table ronde Agriculteurs) dont le détail se trouve dans l'«Annexe descriptive : Organisation interne POLLEC » ci-jointe, et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Considérant la charte de fonctionnement du Comité de pilotage ci-jointe et faisant partie intégrante de la présente délibération :

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er: De marquer son accord sur le fonctionnement de l'équipe POLLEC.

<u>Art 2</u>: De marquer son accord sur la proposition de fonctionnement du comité de pilotage, ainsi que sur la méthode de recrutement.

<u>Art 3</u>: De marquer son accord sur la charte de fonctionnement ci jointe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

<u>Art 4</u>: De charger Monsieur le Bourgmestre, et Madame la Directrice Générale f.f. de signer la charte de fonctionnement du comité de pilotage.

Art 5 : De transmettre copie de la présente délibération aux coordinateurs POLLEC pour suite voulue.

12. CENEO - Convocation à l'Assemblée générale du 15 décembre 2023 - Ordre du jour - Approbation

Monsieur le Président présente le point aux membres du conseil.

Il demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune de CELLES à l'Intercommunale CENEO ;

Considérant que l'Administration communale doit, désormais être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Administration communale à l'Assemblée générale ordinaire de CENEO du 15 décembre 2023 ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant que l'assemblée générale aura à se prononcer sur les points suivants portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2023-2025
- 2. Prise de participation dan sun partenariat avec Ether Energy Développement
- 3. Nominations statutaires

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver l'ensemble des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de CENEO, à savoir :

- 1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2023-2025
- 2. Prise de participation dans un partenariat avec Ether Energy Développement
- 3. Nominations statutaires

Art. 2: De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

<u>Art. 3</u>: De transmettre la présente décision à l'Intercommunale CENEO, Boulevard Mayence 1/1 à 6000 CHARLEROI.

13. <u>INTERCOMMUNALES - IFIGA - Assemblée générale du 21 décembre 2023 - Ordre du jour - Approbation</u>

Monsieur le Président présente le point aux membres du conseil.

Il demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'intercommunale IFIGA;

Considérant les dispositions statutaires d'IFIGA;

Considérant que la commune a été convoquée par lettre du 07 novembre 2023 et par mail du 08 novembre 2023 à participer à l'assemblée générale de l'intercommunale IFIGA qui se tiendra le 21 décembre 2023 à ICE MOUNTAIN – rue de Capelle 16 – 7780 Comines ;

Considérant que l'article L1523-11 du décret du 19 juillet 2006 sur les intercommunales wallonnes stipule qu'en cas de délibération préalable du conseil communal sur les points portés à l'ordre du jour d'une assemblée générale, celle-ci confère aux délégués de la commune un mandat impératif leur enjoignant de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal ;

Considérant que l'assemblée générale aura à se prononcer sur les points suivants portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1. Approbation du plan stratégique pour trois ans (2022-2024) et de son évaluation annuelle ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité
- 2. Tableau de bord Budget pluriannuel 2022-2024 Evaluation de l'exercice 2023
- 3. Nominations statutaires

Vu que le conseil communal prend connaissance du plan stratégique pour trois ans (2022-2024) et de son évaluation annuelle ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité, comprenant les rapports ainsi que les commentaires légaux ;

Vu le tableau de bord, comprenant le budget pluriannuel 2022-2024;

Vu l'évaluation de l'exercice 2023 ;

Vu que le conseil communal prend également connaissance des nominations statutaires éventuelles ;

Considérant que chaque associé dispose de 5 délégués à l'assemblée générale, parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

Vu les statuts d'IFIGA qui précise que ces délégués doivent être désignés par le conseil communal, proportionnellement à la composition dudit conseil communal, parmi les membres des conseils et collèges communaux de la commune;

Ils ne peuvent être membres du personnel de l'intercommunale, ni du personnel et/ou des organes de gestion et de contrôle de la société privée associée aux intercommunales de distribution, ni d'une personne morale qui a pour objet une activité similaire susceptible d'engendrer dans leur chef un conflit d'intérêt direct et permanent ;

Considérant que la commune souhaite, dans l'esprit du décret précité, jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale ;

Que dans cet esprit, il importe que le conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ;

Vu les dispositions de la loi communale ;

DECIDE. à l'unanimité:

<u>Art. 1</u>: D'approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 décembre 2023 de l'intercommunale IFIGA:

- Approbation du plan stratégique pour trois ans (2022-2024) et de son évaluation annuelle ainsi que des budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité - Tableau de bord - Budget pluriannuel 2022-2024 - Evaluation de l'exercice 2023
- Nominations statutaires.

Art. 2 : De charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal

Art. 3: De transmettre copie de la présente délibération à l'intercommunale IFIGA.

Art. 4: De transmettre copie de la présente délibération à la responsable du secrétariat général, pour suite voulue.

14. <u>INTERCOMMUNALE - IPALLE - Assemblée générale du 21 décembre 2023 - Ordre du jour - Approbation</u>

Monsieur le Président cède la parole à Madame Chantry.

Madame Chantry: "Pour les gens qui n'étaient pas présents lors du dernier conseil, on avait eu une interpellation d'Yves en disant qu'il lui revenait que le recyparc serait limité en terme des déchets à l'avenir pour le citoyen cellois. J'ai été à la réunion de travail du mardi qui suivait notre dernier conseil communal où j'ai été très bien accueillie, je peux vous dire qu'on m'attendait. Clairement, ils n'étaient pas contents du report du point, je leur ai dit qu'on avait encore la possibilité de le voter au conseil suivant, nous avons donc voulu avoir la réponse. En fait, c'est quelque chose qui a été voté l'année dernière lors de l'AG fin 2022, j'ai d'ailleurs été vérifier, j'étais la seule à avoir voté contre, non sans jouissance aujourd'hui. L'explication est et nous pouvons la comprendre, en effet, c'était planifié, c'était une mise en exécution d'un point que nous avons approuvé lors d'un conseil communal. Certes, nous allons quand même vers une diminution générale du service, mais on responsabilise un peu chacun également. Il faut savoir que le coût des traitements des déchets verts coûtent en Wallonie Picarde 4 euros par habitant. Quand on sait cela, 4 euros, ce n'est pas rien. Ils se rendent compte que pour ceux qui dépassent le quota utilisé, il s'agit vraiment d'une minorité marginalisée finalement et donc ils veulent responsabiliser le citoyen cellois qui dépasse le quota. Il pourra toujours aller déposer mais il devra payer le coût uniquement de traitement ce qui veut dire que cela reste quand même avantageux. Cela concerne une petite centaine de ménages cellois. Voilà, c'est donc quelque chose sur laquelle, nous ne pouvons pas revenir."

Monsieur le Président : "Pour préciser, avant chaque citoyen avait droit à 20 points, cela passe à 15 points mais très clairement avec les chiffres qu'ils ont de 2022-2023 cela n'impacte pas le cellois dans sa grande majorité car 90% des citoyens n'utilisent pas les 15 points. Il n'y a vraiment que 10% qui utilise au delà des 15 points, ce sont des gens qui ont de grands terrains qui effectuent la tonte de haies, c'est principalement ces familles là qui seront impactées."

Madame Chantry: "Ils estiment aussi qu'il y a des alternatives possible, celui qui ramène le plus de déchets verts et quelqu'un qui possède un plus grand terrain et donc qui est amené à faire du mulching, des zones de

compostage, ... Je peux donc comprendre, c'est un bon signal, c'est responsabiliser chacun dans ce qu'il peut faire pour la planète. Celui qui veut continuer a avoir une pelouse comme un terrain de foot et une haie au millimètre paiera plus cher."

Monsieur Willaert : "Merci pour votre réponse claire, je trouve qu' il y a une réelle diminution du service IPALLE. Je crains les dépôts sauvages, ce n'est pas avec des actions comme celles-ci que cela va diminuer."

Monsieur le Président :" Je ne pense que cela augmentera, ceux qui font le dépôt sauvage, ce n'est pas parce qu'ils arrivent à 15 ou à 16 qu'il vont le jeter dans la nature. Le dépôt sauvage ce sont ceux qui ne prennent même le temps d'aller jusqu'au recyparc. C'est encore un autre problème et le plus souvent les dépôts sauvages ce ne sont pas des déchets verts."

Madame Chantry: "Je rejoins Yves mais c'est bien de nuancer aussi, j'aime bien de dénoncer le manque de service enfin la diminution de service mais il faut être honnête ce n'est pas une diminution de service, c'est une diminution de service gratuit. C'est important de nuancer. Idéologiquement j'aime bien l'idée de responsabiliser chacun dans ce qu'il doit faire pour la planète."

Monsieur Willaert: "Merci en tout cas pour la réponse."

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'Intercommunale IPALLE ;

Vu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale IPALLE;

Vu l'article L1523-12 du décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant la convocation officielle à l'Assemblée Générale ordinaire d'IPALLE le jeudi 21 décembre 2023 à 10 heures par courrier daté du 20 octobre 2023 ayant à l'ordre du jour le point suivant :

1. Approbation de la révision 2023 du Plan Stratégique

Considérant les documents transmis par l'Intercommunale IPALLE, accompagnant l'invitation à cette assemblée;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE, par voix 10 « pour », voix 0 « contre » et 2 « abstention »

<u>Article 1er</u>: D'approuver le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2023 de l'Intercommunale Ipalle :

1. Approbation de la révision 2023 du Plan Stratégique 2023 & 2025

<u>Art. 2</u>: De charger les délégués de la commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal.

Art. 3: De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Art. 4: De transmettre la présente :

- A Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut,
- Au Ministre Régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions
- A l'Intercommunale Ipalle
- aux représentants de la commune

15. QUESTION(S) ECRITE(S)

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

PREND ACTE, à l'unanimité, que des questions écrites sont parvenues au Collège communal auxquelles il a été répondu lors de la présente séance du Conseil communal.

Monsieur le Président annonce que nous avons reçu sept questions écrites.

Monsieur le Président dit que nous allons passer à la question qui avait été reportée le mois passé concernant la problématique du terrain de football de l'entente Velaines Enclusienne.

Monsieur Yves Willaert : « Des membres du comité du club de football de l'entente Velaines Enclusienne ont contacté des membres du collège suite au problème suivant :

Le propriétaire du terrain que le club occupe actuellement est décédé.

Le club est devant 2 alternatives :

reprise du bail

achat du terrain (1,40 hectare) au prix de 145.000€ (possibilité d'avoir recours à d'importants subsides d'infrasports min 70%)

Quelle est la position du collège à ce sujet en tenant compte que :

le terrain est situé en ZAC (l'investissement ne serait pas perdu puisque la commune a la possibilité de changer la destination foncière du terrain)

la commune a un projet de parking de 20 places à proximité pour solutionner le stationnement de l'école libre et qu'avec l'acquisition du terrain et

de ses servitudes cela permettrait une solution globale

- le club s 'il devait opter pour le bail aurait une véritable épée de Damocles au dessus de sa tête car ce bail peutêtre résilié moyennant un préavis de 3 mois ; imaginez

les conséquences avec tout l'investissement consenti par le club, nous avons pu constater lors de l'inauguration le 31 octobre, un nouvel éclairage ainsi qu'un magnifique grillage,

Ces magnifiques investissements (grâce à l'emprunt accordé par la commune) seraient en périls»

Monsieur le Président répond qu'il a rencontré en son temps, donc début novembre, les responsables du club de Velaines. Il dit avoir pris contact avec les propriétaires du terrain actuels pour avoir les deux sons de cloche c'est-àdire les personnes du football et les personnes qui sont propriétaires. La première chose précisée c'est qu'il n'y avait plus de bail donc avec le père défunt. Il n'y a donc plus de bail existant entre le club et le propriétaire. Un loyer était fixé depuis toujours à ce prix là. Lorsque le père est décédé, les enfants ont hérité de ce bail qui n'existait pas. Ils ont donc récupéré les terrains et ont voulu formaliser avec un bail et une valorisation du terrain avec un loyer à un prix actuel. Ils ont proposé une augmentation du loyer avec une proposition progressive sur deux ans et c'est là que le club a dit « si on a payé depuis autant de temps des loyers d'autant pourquoi pas le racheter ». Ils ont donc demandé aux propriétaires s'ils étaient réellement vendeurs. Ils ont dit être vendeur de tout, vendeur de rien. Le terrain a dès lors été estimé à 145.000 euros puisqu'il s'agit d'un terrain en ZAC. S'ils peuvent obtenir une valorisation pourquoi pas. Actuellement, ils ont signé un bail en bonne et due forme. C'est bien la fratrie qui a hérité. Pour l'instant, le Collège a décidé d'être prudent puisque l'épée de Damoclès n'est pas que pour le club de football de Velaines Enclusienne. En effet, les autres clubs de football de l'entité sont confrontés au même problème puisque les terrains sont aussi des terrains privés et donc cela peut arriver à tout moment pour n'importe quel club. Si nous nous lançons dans l'acquisition pure et dure sur fonds propres puisque nous n'avons pas de subsides pour l'acquisition de terrains. Donc, en l'occurrence il s'agit de 145.000 euros hors frais sur fonds propres. Il faudrait alors mettre les trois clubs autour de la table en se disant si on le fait pour l'un, on doit le faire pour les autres. Il y a encore cet attachement au niveau des villages et c'est chouette mais à côté de cela il y a une vraie vision d'avenir. Quand on met les clubs autour de la table, nous nous rendons compte qu'il y a une diminution du bénévolat, il y a des personnes qui vieillissent et donc malheureusement il y a des choses qui pourraient disparaître naturellement. Il faut pouvoir voir avec les trois clubs ce que l'on fait : continue-t-on pour chacun à avoir « son petit clocher », sa petite popote interne chez soi ou alors, l'idée qui est défendue à l'extraordinaire, c'est de se mettre tous autour de la table et on voit qui a encore envie, parce que par exemple les jeunes n'existent qu'à Molenbaix et en ce qui concerne l'Entente Velaines Enclusienne il bénéficie aussi d'un terrain au Mont-de l'Enclus. Il ne faut pas se précipiter. Il y a une situation de fait. Ils ne sont pas dehors demain loin de là. La propriétaire a toujours dit qu'elle respecterait à la lettre son père pour que le club de Velaines existe. Mais il est nécessaire d'avoir une vision globale entre les trois clubs.

Monsieur Yves Willaert signale que le délai de préavis est relativement court. Si jamais la propriétaire ou les co propriétaires souhaitaient vendre, le club n'a aucun moyen de se retourner.

Monsieur le Président signale qu'il s'agit d'un délai de six mois.

Monsieur Yves Willaert souligne que si cela arrive en pleine saison sportive avec tous les frais que cela engendre que nous avons aidé à financer tels que l'éclairage, les grilles,.... Le club ne saurait pas se retourner. Il faudrait peut-

être un soutien de la commune au cas où cela arrive. Il rappelle que le terrain est en ZAC et donc que ce ne serait en aucun cas perdu pour la commune. Donc si la commune venait à racheter le terrain et que le club cessait, le terrain ne serait pas perdu pour la commune, elle pourrait en faire du terrain à bâtir et donc une plus-value.

Monsieur le Président pense qu'il ne faut pas trop se précipiter et entendre les côtés négatifs et positifs. L'investissement est magnifique c'est incontestable mais quand on loue un bien, on sait qu'il va y avoir des coûts d'investissement. L'éclairage était nécessaire. Le reste des aménagements qui a été effectué c'est de leur responsabilité de les avoir fait sur un terrain qui ne leur appartient pas. Sur une maison que tu loues, tu ne vas commencer à remplacer les châssis et faire différents travaux,.... C'est dès lors un choix délibéré et il tient à les féliciter parce qu'il faut pouvoir investir 15.000 euros et 15.000 euros de prêt. Bravo à eux! Mais ils doivent assumer objectivement de l'avoir fait sur un terrain qui ne leur appartient pas. Nous entendons bien les points de vue positifs et négatifs mais il convient d'avoir une vision plus globale.

Monsieur Yves Willaert souligne que Velaines devient un village dortoir. En effet, il se demande ce qu'il reste sur le village : le club de football, la fanfare qui est pour le moment délocalisée à Mourcourt et il espère qu'elle reviendra quand la Maison de Village sera terminée, et une ducasse qui a lieu.

Monsieur le Président souligne qu'il y a quand même une école qui fonctionne très bien.

Monsieur Yves Willaert dit qu'il parle au niveau associatif. Si jamais le club venait à disparaître, c'est quand même un gros morceau de l'associatif qui vient à disparaître dans la vie du village. Il trouve cela triste que l'associatif disparaisse de nos villages.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il n'a pas dit ça ! Il a dit qu'il y avait autant de points négatifs que positifs. Il ne faut pas noircir le village ! Il y a une pharmacie, un magasin qui fonctionne, la plus grosse école de l'entité, un café qui fonctionne bien le week-end....

Madame Axelle Chantry dit que la Maison de Village va redynamiser tout ça avec un rôle social indispensable!

Monsieur Damien Cuignet trouve que ce qui a été dommage à Velaines c'est l'interdiction au public des oblats. Il trouve qu'avec cela on a perdu beaucoup! Il trouve que les derniers événements culturels qui ont eu lieu à cet endroit donne un signe d'ouverture et c'est pas mal. Pour en revenir au club de football, les aménagements sont très jolis c'est incontestable mais pour les gens du village c'était un rare espace qu'il restait pour les enfants aller jouer en été. Actuellement, les trois quarts du terrain sont clôturés avec une clôture de 3mètres de haut. En terme d'usage pour les gamins qui pouvaient aller un peu du ballon le mercredi après-midi ou le week-end, c'était un endroit de rencontre même si parfois un peu chahuté... On perd un espace à Velaines d'autant plus qu'on a pas de plaines de jeux à Velaines.... On a une place à 30km qui n'est plus dans les règles parce qu'elle n'est pas protégée parce qu'on a enlevé les chokotoff, et ce par les citoyens et les ouvriers communaux... ça commence à faire beaucoup globalement pour Velaines : plus de terrain de football, pas d'espace de jeux, il n'y a plus les oblats, et la Place insécurisée....

Monsieur le Président rappelle le ROI. Il avoue avoir été moins vigilant. En effet, il n'aurait pas pu laisser parler Monsieur Damien Cuignet. Une question écrite n'est pas un débat. Dès lors, il s'agit d'une question, réponse et réplique. Si on veut un débat, il faut un point à l'ordre du jour. Il convient alors de rajouter un point à l'ordre du jour pour avoir un débat et c'est possible pour tous y compris la minorité.

Nous passons à la question écrite de Monsieur Yves Willaert et Thierry Eeman concernant le CCE.

Monsieur le Président cède d'abord la parole à Monsieur Yves Willaert.

Monsieur Yves Willaert : « Que comptez-vous faire concrètement pour dynamiser le CCE et soutenir les jeunes conseillers dans leur tâche citoyenne après une mise en place dudit conseil pour le moins laborieuse? »

Il s'agissait d'une question de Régine Duquesne.

Thierry Eeman pose sa question : « Que comptez-vous faire concrètement pour dynamiser le CCE et soutenir les jeunes conseillers dans leur tâche citoyenne après une mise en place dudit conseil pour le moins laborieuse? »

Madame Carine Breda avoue avoir rencontré des difficultés et des manquements. Elle désire en parler à huis clos. Elle pense qu'il faut de l'aide pour la bonne organisation de nos réunions une fois par mois comme Infor Jeunes, Le Hamo,... même Pierre qui m'a proposé le centre de crise national qui peut abordé ces sujets et Ophélie Huvenne et Damien Cuignet. Pour ce qui est de projets, ce n'est pas à la commune de proposer les projets. Pour ce qui est des réunions, la dernière qui a eu lieu malheureusement il y avait cinq malades... Les idées sont sorties comme intergénérationnel... L'environnement, la mobilité, les affaires sociales et l'humanitaire. Le politique ne peut pas

intervenir, il peut juste les écouter. On trouvera des gens pour venir aider l'agent. Quant à l'oubli, il s'agit d'une petite erreur mais qui n'en fait pas ?! Pour les bénévoles, un rappel a encore été effectué par l'agent le 30 novembre à 08h06. Tout le monde était dedans, il n'y a pas de manquement.

Monsieur Yves Willaert dit qu'il s'attendait à une telle réponse, c'est-à-dire que vous n'en pouviez pas mais vous êtes néanmoins la responsable en tant qu'échevine donc la réponse est un peu facile. Il n'y a pas eu d'excuse.... Damien Cuignet était fort intéressé par le CCE et je trouve ça dommage.

« Réponse de Régine »

Monsieur Thierry Eeman a vérifié ses mails et ne le retrouve pas. Il considère que le mail est arrivé dans ses courriers indésirables. Il n'y a pas de communication envers les conseillers ni au sein de la majorité ni au sein de la minorité et je trouve cela dommage. En effet, si vous avez élus comme échevins c'est aussi grâce au travail des conseillers. En outre, le travail des conseillers s'apparente aussi à du bénévolat. Il estime qu'il faut avoir plus de respect pour les conseillers et qu'il pourrait y avoir une meilleure communication pour les convier à temps à ce genre de manifestation. C'est aussi dommage que la presse n'était pas là parce qu'il a vu sur vivacité et sur la une un très beau reportage sur une manifestation similaire à Ath. Il trouve cela regrettable.

Monsieur Yves Willaert pose sa question sur les déchets organiques.

« Alors qu'au 1er janvier la règle en la matière se durcit, Celles , selon les déclarations de l'échevine parues dans L'Avenir, n'a pas l'intention d'installer des points d'apport volontaire pour les déchets organiques . Hors, la Région wallonne interdit la présence de déchets de cuisine dans les sacs-poubelle, conformément une directive européenne. On sait aussi qu'Ipalle ne peut pas obliger une commune à installer un point pour les déchets organiques, même avec cette directive. " Quand la commune veut faire la démarche d'installer des PAV, elle nous contacte », déclare Ipalle.

C'est vous gestionnaires de la commune qui devez décider. On sait qu'Ipalle priorise le compostage à domicile pour ceux qui en ont la possibilité. Pour les foyers qui ne peuvent pas faire de compost, la seule alternative est le PAV, mais aussi le parc à containers ."

Le 1er janvier approche et la question des déchets de cuisine dans le sac-poubelle se pose de plus en plus d'autant que la population a été sensibilisée par un toutes-boîtes.

Madame l'échevine vous déclarez dans la presse que "Le coût d'installation et d'entretien est énorme, surtout pour l'utilisation potentielle qu'on pourrait en faire ". Vu le nombre grandissant de construction d'appartements sur Celles, comment comptez-vous gérer cela en sachant que tout le monde ne peut se rendre facilement au recyparc qui semble est votre unique solution avec le compost et ...les poules ?

Pouvez-vous nous communiquer le coût pour l'installation de PAV organique?

Est -il possible techniquement de transformer un PAV résiduel en un PAV organique ?

Quelle est la position du collège face à la situation actuelle et la décision de non installation de PAV organique dans aucun de nos villages ? »

Madame Axelle Chantry soutient qu'il s'agit d'un choix réfléchi et clair de la commune. Il ne s'agit pas du tout d'un oubli. D'un point de vue coût, un PAV c'est environ 15.000 euros non indéxés par PAV. On est à six villages donc elle vous laisse imaginer le coût. Nous avons un coût vérité et les frais d'investissement, si on veut respecter la logique du coût vérité, sont imputables puisqu'il s'agit d'un investissement lié aux coûts des déchets et donc la mesure wallonne veut que l'on répercute chaque centime lié au coût des traitements des déchets sur le citoyen cellois et donc faire un gros investissement va inévitablement faire chuter notre coût vérité et donc inévitablement le coût de la taxe. Il faut donc faire un choix éclairé. Il faut donc voir si le jeu en vaut la chandelle. Il y a plusieurs choses à savoir et notamment que le citoyen cellois est déjà un exemple au niveau de la Wallonie Picarde. En effet, nous sommes le 3^{ème} meilleur élève. Nous sommes à 142 kg de déchets mis dans le sac poubelle gris c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent pas être mis ailleurs. Ce qui pèse dans un sac ménager de déchets résiduels ce sont les déchets organiques. C'est donc le seul sur lequel on peut encore agir puisque les autres ne sont pas traitables par une autre filière. IPALLE nous a bien expliqué que si finalement on part du principe que les sacs poubelles sont lourds parce qu'il y a des déchets organiques, par définition s'il n'est pas lourd c'est qu'on a très peu d'organiques. En effet, si le constat est valable dans un sens, il est valable dans l'autre. Si nous sommes un bon élève c'est que nous avons très peu de déchets organiques. Cela s'explique par différents facteurs : de un, nous sommes une commune rurale, bons nombres de personnes ont des poules, un composte, un animal de compagnie,... Nous avons PAV organique et un recyparc qui fonctionne très bien. Il y a donc des alternatives qui existent pour le citoyen cellois. Chaque citoyen peut aller là où bon lui semble. La Ministre n'impose rien. Pour l'instant, elle demande que les déchets organiques ne soient plus dans les sacs poubelle mais elle n'inflige rien. En ce qui nous

concerne, Mme Chantry voit mal comment elle pourrait infliger quelque chose à une commune qui est déjà excellente dans la gestion de ses déchets. Elle ne peut pas être meilleure que meilleure. Ce qui est important c'est de comparer une moyenne wallonne à une moyenne de la WAPI. Un investissement de 15.000 euros par PAV, il faut être cohérent on ne va pas en mettre qu'une, il en faut au minimum 2 c'est donc 30.000 euros d'investissement pour combien de kilos. Il s'agit du gros point d'interrogation. Il ne faut pas être buté. Il faut être cohérent. Un PAV pour déchets résiduels peut se transformer en PAV pour déchets organiques. Cela est intéressant à savoir. Cette décision a été prise il y'a 5-6 ans, moment où Monsieur Willaert était encore dans la majorité. L'habitat cellois a fortement évolué ces 10 dernières années. En effet, nous n'avions pas de bloc à appartements. Au niveau du Collège, nous avons décidé, dans les bâtiments de 10 lotissements, d'installer à charge du promoteur l'installation de PAV avec un ramassage et une restitution pour la commune et de ce fait, nous économiserons le coût d'installation. Nous avons été traité de derniers gaulois parce que nous étions les seuls à ne pas en avoir mais Madame Chantry pense que c'est finalement un choix éclairé avec une réflexion pour mesurer l'impact pour le citoyen cellois. Tant que la Ministre n'impose rien, Madame Chantry pense qu'il faut vraiment que le jeu en vaille la chandelle. Il faut être objectif en se demandant qui, déjà ici autour de la table, va mettre ses déchets organiques dans sa voiture le matin. Cela reste, il faut avouer, compliqué. Personnellement, Madame Chantry avoue préférer donner à son petit chien. Madame Chantry insiste sur le fait qu'elle veuille bien faire comprendre qu'il s'agit d'un choix réfléchi et éclairé pour ne pas augmenter la taxation et parce que nous sommes des bons élèves. C'est finalement remercier le citoyen cellois pour ce qu'il fait déjà correctement. La décision ne date pas d'aujourd'hui mais hier voire d'avant-hier. Monsieur le Bourgmestre ayant été contacté par No Télé, le sujet a été abordé en Collège qui comprend et assume les arguments.

Monsieur Yves Willaert dit qu'il faut quand même jouer carte sur table et Celles est la seule commune de Wallonie Picarde à ne pas avoir de PAV organiques. Il ne fait pas de populisme en disant cela. Il relève que la commune avait l'importunité d'en installer via un droit de tirage, ce qui diminue les frais. L'interdiction mise en place par la Ministre est effective à partir du 01 janvier. Comment va réagir la société qui ramasse les sacs ? Ne va-t-elle pas se demander pourquoi ce sac est un peu trop lourd ou ne le ramasse pas ? Les coquilles de moules, les carcasses de poulets ne sont pas mangés par les chiens. La porte de secours de la commune c'est la possibilité de transformer les PAV déchets résiduels en PAV déchets organiques parce qu'on peut se peut se permettre d'attendre avec des déchets résiduels tandis que des déchets organiques ça va vite sentir dans la maison ou dans la remise. Monsieur Yves Willaert trouve cela regrettable que la commune ne propose pas de solution alternative. Monsieur Yves Willaert pense qu'on aurait pu prévoir un subside pour les petits sceaux verts hermétiques. Personnellement, Monsieur Yves Willaert pense que les PAV déchets ménagers vont devoir être transformés en déchets organiques. Monsieur Yves Willaert a une crainte quant aux dépôts sauvages. Il ne faut pas mettre la tête dans le sable et il est heureux qu'il existe une porte de secours pour le citoyen cellois.

Problématique panneaux et cheminée rue du Palais - intervention par la commune communication faite au service cadre de vie

Redynamisation du marché - question de Monsieur Thierry Eeman

« Le 27/11/2023 la commission Post Covid, dont j'étais le président jusqu'à mon installation comme conseiller indépendant, s'est réunie concernant la redynamisation du marché de Celles.

Après consultation du PV, e constate qu'il n'y a pas de timing, ni estimation du budget qui ont été fixés concernant les prochaines étapes au niveau de la redynamisation du marché à Celles, ainsi que pour les panneaux indicatifs vers les commerces.

Pouvez-vous nous donner par action un timing précis et une estimation du budget pour ceci. »

Monsieur Jean Delestrain confirme que la 5^{ème} Commission s'est tenue le 27 novembre. Le PV a été transmis au dernier collège dans les divers. C'est une réunion très intéressante où nous avions invité deux représentants de la CIA puisque nous parlions de marché et de commerces. L'historique du marché a été refait. Et au niveau des propositions de décisions, par rapport aux jours et heures du marché, soit le mercredi de 14 à 18 heures, le groupe est d'accord sur cet horaire. Par rapport au lieu actuel, il y a une unanimité sur le fait qu'il faut un endroit avec plus de visibilité ce qui n'est pas le cas pour l'instant sur la Place Verte. Le groupe est d'accord sur le fait que le parking de l'Administration communale est peut-être plus adapté vu le nombre de personnes qui y transitent. On s'interroge également sur l'absence des locaux mais il a été souligné que ces personnes ont aussi des magasins chez eux à gérer. Au niveau des ambulants, il n'en reste que deux. Deux membres de la commission sont allés sur le marché de Pecq pour se faire une expérience de ce qu'il se passe dans les autres communes et des potentiels

ambulants qu'on peut y retrouver. A Pecq, ils étaient au nombre de 9. C'est un va et vient continuel mais ce n'est pas la grosse foule. Il y aurait des possibilités au niveau de certains ambulants. Le marché doit être une plus-value pour notre entité. Il faut donc éviter les ambulants qui pourraient proposer des produits similaires à nos locaux, cela créerait une espèce de concurrence. Avant toute publicité, il faut établir des règles de participation précises pour éviter toute discussion. Au niveau du timing, comme le rapport a été rendu au Collège mais qu'il n'y a pas encore de décision, l'idée de Monsieur Delestrain serait de relancer au printemps. Au niveau budget, il pense qu'il faut communiquer par facebook et en interne l'agent en communication donc cela n'implique pas de dépenses. Et au niveau de la signalétique, il faudra voir avec le tourisme et faire quelque chose de bien cohérent.

Monsieur Thierry Eeman est forcé de constater qu'il y a peu de présents à cette commission et il déplore que celleci n'ait pas été ouverte à d'autres conseillers. A la lecture du rapport, il se demande s'il existe un réel enthousiasme. Concernant les panneaux d'indication des commerces, il faut vraiment prévoir un timing sinon ils ne viendront pas.

Monsieur Thierry Eeman pose une question sur la Palestine

« Comme vous le savez, depuis le mois d'août, et de manière accélérée depuis octobre, plusieurs communes belges ont reçu des courriers de l'Office des étrangers, leur demandant de retirer la nationalité belge d'enfants nés en Belgique de parents palestiniens.

En effet, l'Office des étrangers constate régulièrement que des Palestiniens dans l'Union européenne se rendent en Belgique pour y avoir des enfants en vue d'acquérir la nationalité belge et, par conséquent, bénéficier du regroupement familial. La démarche de l'office des étranger est fortement critiqué en vue des droits de l'enfance et certaines communes refusent de répondre à cette demande.

Pouvez-vous me dire si la commune de Celles a reçu une demande à ce sujet ? Si ceci devrait être le cas, quelle est la position du collège et pouvons nous convenir le cas échéant de traiter cela au niveau du conseil communal ? »

Madame Axelle Chantry répond en tant qu'Officier d'Etat. Elle souligne que nous avons sur la commune deux familles palestienne avec toutes deux des enfants nés sur le territoire belge et n'ont pas fait la demande. Nous n'avons pas de demande de regroupement familial. Nous avons contacté l'Office des Etrangers en posant la question et la réponse est interpellante. Il n'existe aucune instruction de l'Office des Etrangers en la matière. Il précise qu'il s'agit d'un courrier envoyé à certaines communes et concernant uniquement des dossiers individuels. Il n'y a pas une situation à généraliser. Il déplore l'ampleur médiatique. Quant à la question de savoir quelle est la position du Collège, Madame Chantry précise que cela ne nous incombe pas du tout. L'OEC envoie le dossier à l'Office des Etrangers et nous n'avons pas d'avis à émettre. Le Collège ne se positionnera jamais et le Conseil de facto encore moins. Madame Chantry souligne qu'elle cotoie une de ses familles regulièrement puisqu'il s'agit de ses voisins. Elle trouve que c'est un bel exemple d'intégration, cette famille parle le français à la perfection, des gens souriants et fédérateurs.

Monsieur Thierry Eeman trouve que c'est une matière délicate. Enlever la nationalité d'un enfant belge ce n'est pas rien mais d'après ce qu'il avait compris, il pensait que les communes avaient l'obligation de l'enlever et que certaines communes ne le faisaient pas.

16. CORRESPONDANCES

Monsieur le Président donne connaissance aux membres du Conseil les correspondances arrivées au sein de l'administration communale qui leur sont destinées.

Avant de clôturer la séance publique du Conseil communal, il informe l'assistance que le prochain conseil communal se déroulera le jeudi 27 décembre 2023 à 18h00.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

PREND ACTE, à l'unanimité, de la correspondance suivante :

- courrier reçu du SPW Intérieur le 22 novembre 2023 relatif à l'adaptation du statut pécuniaire applicable au personnel non enseignant

Monsieur le Président clôt la séance publique à 22h25.

Plus personne n'ayant de remarques à formuler, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil pour la bonne tenue des débats et lève la séance à 22h35.

La Secrétaire,	Le Président,	
L 1' COVEZ	A. L. "I DUGINE	
Justine SOYEZ	Michaël BUSINE	